



Commune de Suscévaz

Route de Mathod 11
1437 Suscévaz

Tél. 024 445 05 62 – greffe@suscevaz.ch

TOUT-MENAGE

Décembre 2022




La Municipalité vous souhaite des fêtes de fin d'année riches en affection, une année 2023 remplie de bonheur, santé et succès. Elle a le plaisir de vous transmettre quelques informations.





A VOS AGENDAS



3 décembre	dès 11h	Téléthon – au garage chez PA et salle de commune
5, 12, 19 décembre	dès 10h	Pro Senectute – café – bâtiment communal de Mathod
6 décembre	à 9h30	Pro Senectute – balade thématique – rdv administration Chamblon
10 décembre	de 10h à 11h	Remise des sapins commandés à la déchetterie 
10 décembre	dès 10h30	Le Père Noël passera à travers le village – Venez nombreux !
12 décembre	à 20h	Conseil général à la salle de classe (convocation au pilier public)

FERMETURE DU BUREAU

Le secrétariat communal et le bureau de contrôle des habitants seront fermés

du vendredi 23 décembre au vendredi 6 janvier 2023

Réouverture le lundi 9 janvier 2023 à 17h00.

Horaire d'ouverture du bureau communal : lundi de 17h. à 19h et mercredi de 9h. à 11h.



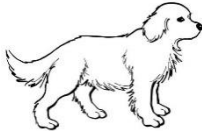


RAPPEL

Ne jeter que du papier toilette dans les WC. Il est interdit d'y jeter tout autre objet comme : cotons-tiges, serviettes et tampons hygiéniques, préservatifs, lingettes, langes, huile, restes de nourriture, mégots, masques, etc.



Ceci entraîne une importante pollution de l'eau et fait dysfonctionner la STEP. Le retour à la normale peut prendre plusieurs jours. Respecter notre réseau d'assainissement, c'est préserver la nature et considérer le travail quotidien de notre collaborateur. Merci d'avance pour votre collaboration.



CHIENS – recensement obligatoire

Dans le cadre du recensement cantonal, et en application de l'art. 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Suscévaz informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de **déclarer** au greffe municipal :

- les chiens nés ou acquis ou reçus en 2022
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2022 (pour radiation)
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

au plus tard jusqu'au 28 février 2023

Les indications suivantes sont nécessaires : la race, la couleur de la robe, la date de naissance, la date de l'acquisition, le lieu de provenance, le carnet contenant le n° de la puce électronique (les chiens doivent tous être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire).



Subsides sociétés sportives et culturelles

La Municipalité souhaite soutenir les sociétés sportives et culturelles ainsi que les familles de Suscévaz, dont les enfants sont en âge de scolarité obligatoire et habitent la commune depuis 1 an au moins. Une subvention peut être octroyée annuellement sur demande (formulaire sur le site).

Cartes journalières CFF Communes



La vente des cartes journalières CFF Communes est encore valable cette année.

Les deux cartes journalières CFF à frs 40.-/pièce sont distribuées par la maison Chevalley SA (Les Métiers de la terre) Rue Haldimand 85 à Yverdon-les-Bains, tél. 024 424 11 33. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 07h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 et samedi de 08h00 à 11h00

Ces cartes sont utilisables (sans ½ tarif CFF) sur tout le réseau des transports publics suisses (train, bateau, car postal, etc.)

Pour obtenir ces cartes, vous avez deux possibilités, passer à la maison Chevalley SA ou téléphoner à la maison Chevalley SA pour vous renseigner si la date est libre, si oui la réserver, puis vous rendre **rapidement** à la maison Chevalley SA pour payer et retirer la ou les cartes réservées.



Risque de pénurie d'énergie cet hiver

La pénurie d'énergie nous concerne tous.

L'énergie est limitée, merci de contribuer à stopper le gaspillage d'énergie dans les ménages.

Voici quelques conseils facilement applicables :

- Remplir complètement les **appareils électroménagers (machine à laver ou sécher le linge et la vaisselle)**, utiliser les programmes économiques, les faire tourner durant la nuit.
Pour la **machine à laver le linge** favoriser les programmes à basse température (20 à 30°C)
Pour le **sèche-linge** ne l'utiliser que si vous ne pouvez pas sécher votre linge dehors. Attention à la moisissure si vous séchez votre linge à l'intérieur. N'oubliez pas d'aérer régulièrement.
Pour le **lave-vaisselle** éviter le prélavage, nettoyer le filtre à eau régulièrement et remplir le compartiment à sel régénérateur.
Pour le **four** favoriser la chaleur tournante au lieu de la chaleur de voûte ou de sol, ne plus préchauffer, les fours actuels chauffent rapidement.
Pour les **réfrigérateurs** et les **congélateurs** ne réglez pas trop froid, 7°C pour le réfrigérateur et -18°C pour le congélateur. Dégivrer régulièrement votre congélateur et éteindre le système no frost.
Pour **cuisiner**, favoriser de cuisiner à couvert, faire bouillir la bonne quantité d'eau. Adapter la vitesse de votre **hotte** en fonctionnement du type de cuisson, la petite vitesse suffit généralement pour la cuisson des légumes. Nettoyer le filtre de votre hotte régulièrement (1 à 2 fois par mois).
- Ne laissez pas vos appareils électriques en mode veille ou en mode sommeil, mais éteignez-les complètement. Le plus simple est d'utiliser un interrupteur ou un bloc multiprise. (ordinateurs, téléviseurs, machines à café, ...) **Débranchez vos chargeurs non utilisés.**
- Ne pas **chauffer la maison** au-dessus de 20°C. En la réduisant de 1°C, vous économisez jusqu'à 10% d'énergie de chauffage. Dégager les radiateurs, poser des vannes thermostatiques et purger vos radiateurs.
- Durant l'hiver ne pas laisser vos fenêtres ouvertes en position basculante. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une **aération économe** en énergie.
- Eteindre les **lumières** lorsque vous quittez une pièce. Une lumière dans une pièce vide gaspille inutilement de l'énergie. Mettre des ampoules LED.
- Utiliser efficacement l'eau chaude, en optant pour la **douche** plutôt que le bain, en ne prenant que de courtes douches pas trop chaudes, une température de 37°C est idéale pour le corps. Se laver les mains et les dents à l'eau froide. A la cuisine et à la salle de bains, utilisez des robinets et des pommes de douche de classe d'efficacité A. Les régulateurs de débit modernes se vissent très facilement dans les robinets à la place des anciens régulateurs à jet.

Rendez-vous sur le site stop-gaspillage.ch pour d'amples informations

Règlements et informations sur le site communal

www.suscevaz.ch



CALENDRIER 2023 de la déchetterie

OUVERTURE HEBDOMADAIRE

Toutes les 2 semaines

samedi

de 10h00 à 11h00

Toutes les 2 semaines

jeudi

de 18h30 à 19h30



	Samedi	Jeudi		Samedi	Jeudi
Janvier	7 & 21	12 & 26	Juillet	8 & 22	13 & 27
Février	4 & 18	9 & 23	Août	5 & 19	10 & 24
Mars	4 & 18	10 & 23	Septembre	2 & 16 & 30	7 & 21
Avril	1 & 15 & 29	6 & 20	Octobre	14 & 28	5 & 19
Mai	13 & 27	4	Novembre	11 & 25	2 & 16 & 30
Juin	10 & 24	1 & 15 & 29	Décembre	9 & 23	14 & 28

Pas de déchetterie le 18 mai (Ascension)

Déchets encombrants : les 13 mai et 11 novembre 2023

Seuls les déchets urbains incinérables doivent être déposés dans la benne compactante qui se trouve à la déchetterie. **La benne est accessible de lundi à samedi de 7h à 20h.**

Décharge de la Grange-Décoppet :

Tarif : frs 10.- / m³

Pour des matériaux inertes uniquement (pierres, terreux). La clé est déposée chez le syndic, **M. Pierre-André Tharin**

Compost et déchets de jardin, gazon :

STRID effectue une collecte des biodéchets (épluchures, restes de repas crus et cuits, etc.) tous les mardis matin. Pour s'inscrire à cette collecte, veuillez contacter le bureau communal. Pour les déchets de jardin, une remorque est disponible à l'entrée du village côté Treycovagnes

Dépôt de branches :

La clé est dans la boîte aux lettres de la commune de Method, bâtiment communal, entrée côté Orbe

Déchets divers :

Si nécessaire, évacuation directement sur le site de la STRID, Petits Champs 2 à Yverdon-les-Bains. Une carte spéciale est obligatoire et disponible au bureau communal.

Sagex :

Dépôt gratuit dans des sacs spécifiques à la déchetterie communale.

Déchets spéciaux :

Les déchets spéciaux : **piles, aérosols, batteries, bouteilles de gaz, médicaments, pots de peinture et produits de nettoyage** ne sont plus repris à la déchetterie. Merci de bien vouloir les ramener dans les commerces. Si une nouvelle collecte est organisée en 2023, une information suivra.

Tarifs :

La taxe habitant est de frs. 70.- / la taxe au kilo est de frs 0,60.

Allocation pour les langes :

Une allocation de frs 100.- est offerte par année et par enfant de 0 à 36 mois ainsi qu'aux personnes bénéficiant d'une attestation médicale spécifique pour l'évacuation des langes.

Pour d'amples informations n'hésitez pas à lire le règlement communal sur la gestion des déchets sur notre site. D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans la valorisation des déchets.